



#### Article 1 LE CODE DE LA ROUTE

- Le locataire de la Trottinette doit respecter le code de la route et la charte de bonne pratique de la société « **Un Rayon de Blé Noir** ». Les règles pour les EDP motorisés sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux cyclistes, avec certaines spécificités. Nos Trotтинettes sont utilisables uniquement sur les routes, pistes cyclables, voies vertes et sentiers. Elles sont interdites sur les trottoirs et limitées à 25km/h.
- Lors du croisement de tout autre véhicule motorisé, piétons ou cavaliers, vous avez obligation de couper l'assistance électrique, autant que possible, de mettre le pied à terre et de céder le passage.
- Le locataire est seul responsable vis-à-vis des autorités.

#### Article 2 CONDITIONS DE PRATIQUE

- L'âge minimal recommandé pour pratiquer est de 12 ans, et d'une taille minimale de 1,20 m. La présence d'une personne majeure responsable dans le groupe est obligatoire. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- La Trotтинette tout terrain est une activité à fort risque de chute. Vous vous engagez à pratiquer cette activité, pleinement conscient des risques possibles encourus.
- Vous attestez avoir les aptitudes physiques et techniques suffisantes pour pratiquer cette activité.
- Des chaussures fermées, coupe vent, gants et lunettes de soleil sont fortement conseillés. Les Tongs sont interdites.

#### Article 3 ÉLÉMENT DE SÉCURITÉ

- Le port d'un casque est obligatoire.

#### Article 4 DURÉE DES PARCOURS

- Arrivée 15 min avant l'heure prévue pour présentation des véhicules, équipement, mise en route et essai du matériel. Balade d'une heure ou deux heures, demi-journée ou journée en fonction du parcours choisi et retour du matériel.
- Chaque parcours est calculé avec un temps suffisamment important pour pouvoir profiter du paysage ou de s'arrêter prendre des photos. Tout retard sera facturé 15€ l'heure entamée.
- L'Autonomie de la batterie est de 60km en fonction du poids de la personne transportée (120 kg max). Les parcours sont guidés par GPS et calculés de manière à avoir suffisamment d'autonomie pour rentrer à la base. Des chargeurs de batterie peuvent être mis à disposition à la crêperie pour les locations à la journée (durée charge 2h/100% et 1h/50%)

#### Article 5 ASSURANCE DU LOUEUR

- Nos véhicules sont assurés par la société Mob-In. (L'assurance couvre le conducteur contre les conséquences des dommages matériels ou corporels causés par son véhicule à des tiers (RC)).

#### Article 6 RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

- Le locataire est responsable du matériel loué à partir du moment où il en prend possession et jusqu'à sa restitution.
- ⑩ Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués tant par lui-même et les personnes dont il a la garde. Le locataire engage personnellement sa



responsabilité pour les dommages, casses et le vol subis par les biens loués. Les dommages subis par les biens loués, le vol ou la perte seront facturés au locataire

- En cas d'incident, casse, vol du matériel ou accident veuillez appeler directement la Société « **Un Rayon de Blé Noir** » et demandez **Mr Le Floch 06 42 42 99 65** et signalez votre position à l'aide du GPS fourni ou de votre téléphone.

#### Article 7 DEPOT DE GARANTIE et DEGRADATIONS

- Un dépôt de garantie est requis soit en espèces, emprunte CB, soit par chèque avec pièce d'identité à la signature du contrat de location. Le montant du dépôt de garantie est de 1000 € par trottinette. La caution n'est pas encaissée et est intégralement rendue au locataire à la restitution du matériel si le matériel est restitué dans le même état que lors de la mise à disposition.
- Le locataire reconnaît en signant ce contrat avoir reçu la/les Trottinette louée et l'équipement de base (GPS, matériel de sécurité, ...) en parfait état de fonctionnement. Pour ce faire, une inspection du matériel sera faite avant la prise en charge et toute remarque sera mentionnée dans le contrat de location. Une inspection du matériel sera faite à la restitution. Toute dégradation constatée sera retenue sur le montant de la caution versée en fonction du barème suivant. Un moteur (500€), un display (78€), une fourche (420€) une roue avant (192€), une roue arrière (660€) un câble d'alimentation (24€), un guidon (30€), une poignée de frein hydraulique (100€), une batterie (1200€), une poignée d'accélération (20€), un casque (50€), des gants (20€), un GPS (250€), Un jeu de lumières (50€), Un jeu de Garde-boue (90€) liste non exhaustive.
- En cas de non restitution de la/les trottinettes (détournement, vol, accident responsable rendant la Trottinette inutilisable), l'entière responsabilité du locataire sera engagée et la trottinette sera facturée intégralement (Zosh : 4000€).
- Toutes nos trottinettes sont équipées de traceur GPS pour éviter le vol.

#### Article 8 CONSIGNES DE BONNE PRATIQUE

- Respecter une distance de sécurité adaptée à votre vitesse entre les Trottinettes.
- Afin de préserver la motorisation électrique et votre autonomie, mettre le pied à terre dans les trop fortes montées.
- Attendre l'ensemble de votre groupe à chaque intersection. Former des groupes de 8 engins maximum pour faciliter le dépassement des autres usagers.
- Être courtois et laisser une bonne image de la pratique de la trottinette tout-terrain.
- Laisser la priorité aux piétons, randonneurs ou cavaliers sur les chemins et sentiers. Laisser passer les voitures dès que possible en se rangeant sur le bas côté. Prévenir les autres usagers lors du dépassement, utiliser la sonnette.
- Visionner votre GPS afin de vous situer sur le parcours.
- Contrôler votre témoin de batterie afin de ne pas revenir en poussant...
- Garder en permanence le contrôle de votre vitesse et de votre trajectoire.
- Ne surestimez pas votre aisance à pratiquer, faites attention aux autres usagers et restez prudent !
- Veiller à bien attacher les trottinettes entre elles lorsque vous quittez vos véhicules ou lors d'une visite. Des cadenas sont mis à disposition, Veiller à ce que les roues et le cadres soient



attachés ensemble et à quelque chose de fixe pour éviter tout vol. Les GPS doivent être gardés avec vous à tout moment.

- Respecter les espaces naturels et la faune et flore des abords du lac de Guerlédan. Il est strictement interdit d'y rouler hors des sentiers et parcours autorisés. N'y jetez aucun déchets, la nature est tellement plus belle sans.

